

mondépartement 04



Les centres médico-sociaux

ALPES DE HAUTE
PROVENCE
LE DÉPARTEMENT

Le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence est responsable de l'action sociale. Les 13 centres médico-sociaux sont chargés de mettre en œuvre les missions de solidarité du Département en faveur de l'enfance, de la famille, de la prise en charge du handicap, de l'aide aux personnes âgées et de l'insertion des personnes en difficulté.

Présents sur tout le territoire, ce sont des lieux d'accueil « tout public » qui offrent à la population un conseil, une information, une aide matérielle ou humaine.

Accès aux droits, prévention et protection de l'enfance, éducation à la santé, contraception, demande de RSA, autonomie des personnes âgées, difficultés de vie, handicap, les équipes des centres médico-sociaux vous accompagnent à chaque âge de la vie.

Le centre médico-social : un service public de proximité pour tous

Qu'est-ce qu'un centre médico-social ?

Un centre médico-social est un **lieu unique ouvert à tous**. Dispositif départemental, il abrite de nombreux services (sociaux ou médicaux) et regroupe des professionnels de plusieurs métiers : assistant(e) social(e), éducateur(trice), médecin, infirmière, sage-femme, conseiller(ère) en économie sociale et familiale, conseiller(ère) en insertion, personnel administratif. Ils exercent leurs missions dans le cadre de permanences au centre médico-social ou sur d'autres sites hors centre médico-social voire même lors de visites à domicile quand vous ne pouvez pas vous déplacer.

Qui peut bénéficier des services d'un centre médico-social ?

Tout le monde. Un centre médico-social est ouvert aux enfants ou adultes, jeunes et moins jeunes, à la recherche d'une aide, d'un conseil ou simplement d'une information pour leur vie quotidienne.

Pourquoi se rendre dans un centre médico-social ?

Un centre médico-social propose :

- une écoute, un conseil, une réponse aux questions que vous vous posez sur vos droits et les conditions d'attribution des aides possibles.
- une orientation adaptée à votre situation (sociale, éducative, budgétaire, médicale...)
- un accompagnement gratuit et confidentiel

Des partenaires sociaux assurent des permanences dans certains centres médico-sociaux (CAF, CPAM, Pôle Emploi).



Le centre médico-social : un lieu unique pour tous

Aides aux familles

Vous rencontrez des difficultés dans votre vie courante, les centres médico-sociaux peuvent vous apporter aide et conseil pour faire face à vos difficultés familiales, éducatives, financières, sociales... Avec vous les professionnels rechercheront des solutions en vous aidant à accéder à vos droits sociaux (santé, logement, famille...). Vous pouvez aussi bénéficier d'un accompagnement selon votre situation.

Suivi de grossesse, suivi des enfants

Les femmes enceintes et les futurs parents peuvent obtenir conseil et suivi par une sage-femme. Après la naissance, des consultations sont organisées par des médecins pour les enfants âgés de 0 à 6 ans dans les centres médico-sociaux. Vous pouvez aussi obtenir des informations sur les modes de garde (assistant(e) maternel(le), crèche).

Dépistage, contraception, sexualité, vie de couple

Obtenir une contraception, faire une demande d'IVG, ou effectuer un dépistage anonyme et gratuit d'une maladie sexuellement transmissible, les centres médico-sociaux de Sisteron, Manosque, Château-Arnoux-Saint-Auban et Digne-les-Bains sont à votre disposition. Des professionnels répondent gratuitement à toutes vos questions sans jugement, sans tabou et en toute confidentialité. La loi permet aux mineurs un accès libre à la contraception.

Protection de l'enfance

Le Conseil départemental, via les centres médico-sociaux, a pour mission d'assurer la protection des enfants, en cas de maltraitance



ou en situation de risque de danger. Il intervient pour aider les familles à titre préventif (aide éducative). À la demande de la justice, le Conseil départemental met en place des mesures de protection. Les femmes enceintes, les couples ou un parent seul peuvent être pris en charge également.

Accès à l'emploi et la réinsertion

Les personnes sans ressources ou ayant de très faibles revenus peuvent bénéficier du RSA, Revenu de Solidarité Active. Après une orientation adaptée à votre situation, vous êtes accompagné(e) par un travailleur social qui vous aide dans votre projet de réinsertion (retour vers l'emploi, suivi médical si nécessaire, formation).

Personnes âgées et vulnérables

Difficultés, isolement, perte d'autonomie, les centres médico-sociaux vous informent sur les conditions d'attribution de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et de l'aide sociale. Ils vous renseignent sur les aides à domicile (portage de repas, soins médicaux) mais aussi sur les structures d'accueil. Ils participent à la lutte contre la maltraitance des seniors et des personnes vulnérables.

Personnes handicapées

Vous êtes confronté(e) à un handicap, des aides financières et techniques peuvent être étudiées pour faciliter votre quotidien que cela soit à domicile ou en structures d'accueil. En liaison avec la MDPH, Maison Départementale des Personnes Handicapées, les agents des centres médico-sociaux évaluent vos besoins que la personne handicapée soit mineure ou majeure.



Les centres médico-sociaux :

■ **ANNOT** (04240)
Place du Germe - le campus
Tél. 04 92 30 07 90
Mardi et mercredi de 9h à 12h et
de 14h à 17h ; Jeudi de 14h à 17h

■ **BARCELONNETTE** (04400)
Avenue Porfirio Diaz
Tél. 04 92 81 12 37
Du lundi au vendredi de 9h à
12h et de 14h à 17h
Fermé le dernier mardi après-
midi de chaque mois
**Permanences extérieures au
CMS ; rendez-vous à prendre
au CMS de Barcelonnette :**
•JAUSIERS (04850) - Mairie

■ **CASTELLANE** (04120)
126 avenue Frédéric Mistral
Tél. 04 92 83 77 19
Du lundi au vendredi de 9h à 12h
et de 13h30 à 17h

■ **CHÂTEAU-ARNOUX-
SAINT-AUBAN** (04160)
3 route Nationale
Tél. 04 92 64 34 15
Du lundi au vendredi de 9h à
12h et de 14h à 17h
**Permanences extérieures
au CMS ; rendez-vous
à prendre au CMS de
Château-Arnoux-Saint-Auban :**
•CHÂTEAU-ARNOUX CCAS
•L'ESCALE (04160) - Mairie
•LES MÉES (04190) - CCAS
•MALIJAI (04350) - Place du
Château
•PEYRUIS (04310) - Mairie
•VOLONNE (04290) - Mairie

■ **DIGNE-LES-BAINS** (04000)
Immeuble F. Cuzin
4 rue de la Grave
Tél. 04 92 30 09 00
Du lundi au vendredi de 9h à
12h et de 14h à 17h
**Permanences extérieures au
CMS ; rendez-vous à prendre
au CMS de Digne-les-Bains :**
•MEZEL (04270) - Mairie
•MALLEMOISSON (04510) - Mairie
•AIGLUN (04510) - Mairie
•LE CHAFFAUT SAINT-
JURSON (04510) - Mairie
•LE BRUSQUET (04420) - Mairie
•THOARD (04380) - Mairie
•BRAS D'ASSE (04270) - Mairie

■ **ENTREVAUX** (04320)
Place Saint-Martin
Tél. 04 92 30 07 90
Lundi et vendredi de 9h à 12h et
de 14h à 16h30 ; Jeudi de 9h à 12h

■ **FORCALQUIER** (04300)
2 avenue de l'Observatoire
Tél. 04 92 30 39 70
Du lundi au vendredi de 9h à
12h et de 14h à 17h
Fermé le 1^{er} mardi après-midi
de chaque mois
**Permanences extérieures au
CMS ; rendez-vous à prendre
au CMS de Forcalquier :**
•REVEST-DU-BION (04150) - Mairie
•REILLANNE (04110) - Mairie
•S^{TE}-ETIENNE (04230) - Mairie
•BANON (04150) - Mairie
•CERESTE (04280)
- CCAS

■ **MANOSQUE** (04100)
49 boulevard E. Bourges
Tél. 04 92 70 17 50
Du lundi au vendredi de 9h à
12h et de 14h à 17h
**Permanences extérieures au
CMS ; rendez-vous à prendre
au CMS de Manosque :**
•VOLX (04130) - Mairie
•CORBIERES (04220) - Mairie
•SAINT-TULLE (04120)
Maison de la Solidarité

■ **ORAISON** (04700)
Rue Paul Blanc
Tél. 04 92 79 92 97
Du lundi au vendredi de 9h à
12h et de 14h à 17h
Fermé le 1^{er} mardi matin de
chaque mois
**Permanences extérieures au
CMS ; rendez-vous à prendre
au CMS d'Oraison :**
•VILLENEUVE (04130) - Mairie

■ **RIEZ** (04500)
Rue Jules Henry
Tél. 04 92 77 87 71
Du lundi au vendredi de 9h à
12h et de 14h à 17h
Fermé le 1^{er} mardi matin de
chaque mois
**Permanences extérieures au
CMS ; rendez-vous à prendre
au CMS de Riez :**
•VALENSOLE (04210) - Pôle social

•GREOUX-LES-BAINS (04800)
Centre social San Bastian
•QUINSON (04500) - Mairie
•LA PALUD-SUR-VERDON
(04120) - Mairie

■ **SAINT-ANDRÉ-LES-ALPES**
(04170)
Place de Verdun
Tél. 04 92 89 10 23
Du lundi au vendredi de 9h à
12h et de 13h30 à 16h30
**Permanences extérieures au
CMS ; rendez-vous à prendre
au CMS de Saint André-les-Alpes :**
•ALLOS (04260) - Pôle santé
•BARREME (04330) - Grand rue
•BEAUVEZER (04370) - Maison de Pays

■ **SEYNE-LES-ALPES** (04140)
Maison de l'enfance et des
services publics - Rue du Barri
Tél. 04 92 35 01 02
Du lundi au vendredi de 9h à
12h et de 14h à 17h
Fermé le 2^{ème} mardi après-midi
de chaque mois
**Permanences extérieures au
CMS ; rendez-vous à prendre
au CMS de Seyne-les-Alpes :**
•LE LAUZET-UBAYE - Mairie

■ **SISTERON** (04200)
3 rue Alsace Loraine
Tél. 04 92 61 06 92
Du lundi au vendredi de 9h à
12h et de 14h à 17h
**Permanences extérieures au
CMS ; rendez-vous à prendre
au CMS de Sisteron :**
•LA MOTTE-DU-CAIRE (04250)
Relais de service public
•MISON (04200) - Mairie
•TURRIERS (04250) - Mairie
•CURBANS (05110)
- Mairie
•PIEGUT (05130)
- Mairie



 centres médico-sociaux

 centres de dépistage anonyme
et gratuit CIDDIST

 Maison Départementale des
Personnes Handicapées

Pour toute situation d'urgence,
pour un enfant composez le :



119

Allô enfance en danger

24h/24h numéro gratuit



04 92 30 07 07

Protection de l'enfance :

Cellule de recueil des
informations préoccupantes
(CRIP) crip04@le04.fr



04 92 30 07 43

Cellule de recueil des
informations préoccupantes
des personnes adultes
vulnérables (CIPPAV)
bientraitance@le04.fr



Contactez le **centre médico-
social** le plus proche de
chez vous.

Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence

13 rue du Docteur Romieu - CS 70216

04995 Digne-les-Bains Cedex 9

Tél. 04 92 30 04 00



www.facebook.com/departement04

Consultez notre site internet

www.mondepartement04.fr



ALPES DE HAUTE
PROVENCE
LE DÉPARTEMENT